

Et si le Reiki était bien une pratique sérieuse ?

Propos recueillis lors d'une présentation de la Fédération Française de Reiki Traditionnel sur la pratique du Reiki, pratique non conventionnelle, non médicale, à visée de bien-être naturel, basée sur l'union de la relaxation et de la méditation par le toucher.

Q1 : Pouvez-vous nous donner un bref historique de la pratique du Reiki et de son état aujourd'hui ?



Le fondateur du Reiki, le méditant japonais Mikao USUI, a commencé à développer sa pratique en 1922. Il est décédé 4 ans plus tard, sans avoir terminé de nomenclaturer sa pratique et de former des personnes. Il n'a laissé que de rares écrits. A sa mort, deux personnages, Hayashi, puis Takata, tous deux connus comme dissidents d'USUI, se sont emparés de la pratique en la transformant et prétendant que c'était une

énergie universelle de vie, que l'on transmettait en tant que canal par l'imposition des mains – il y aurait donc un receveur et un donneur. Le tout pour donner un soin énergétique. Ce qui est faux : il n'existe aucun écrit de Mikao USUI disant cela. L'origine des dérives de la pratique remonte donc à ces deux personnes.

Au contraire, les rares écrits laissés par ce méditant indiquent l'inverse. Le Reiki est une pratique de relaxation-méditation par le toucher : le praticien effectue un travail de méditation et avec un toucher très spécifique, ce qui permet à la personne qui vient le voir d'entrer dans sa propre relaxation méditative.

Ainsi, de très nombreuses personnes colportent une pratique qu'elles nomment reiki et qui n'en est pas. Elles véhiculent sous des descriptifs trompeurs et mensongers le Reiki et s'autoproclament praticiens de Reiki ou thérapeutes. Etant donné que le Reiki est une pratique non réglementée (non conventionnelle), n'importe qui peut se mettre à son compte sans avoir suivi de formation professionnelle. Comme cette pratique déviée est vendue pour quelques centaines d'euros, en formation de 3 week-ends, comme fonctionnant sans que l'on n'ait à travailler ou à développer des compétences particulières par un travail régulier, cela attire beaucoup de monde. Le reiki est majoritairement présenté sous cet angle mensonger. On peut facilement comprendre le danger d'aller consulter ces personnes sans bagage professionnel et sans éthique.

Q 2 : Pouvez-vous nous donner un exemple concret ?

Le fondateur Mikao USUI, comme tous ces grands maîtres bouddhistes de méditation, utilisait des métaphores, à fortiori au Japon des années 1900. Importer ces métaphores à notre époque moderne dans une culture occidentale et non bouddhiste, en conservant les mêmes mots et en substituant le sens bouddhiste par un sens occidental moderne, sans les traduire et les adapter à la culture concernée est l'origine des interprétations et affirmations erronées concernant le Reiki.

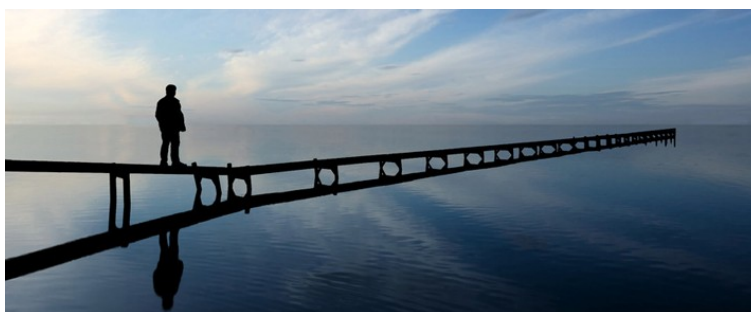
Par exemple, c'est comme si quelqu'un profitait de la méconnaissance d'un pays sur la gastronomie pour s'autoproclamer chef étoilé, y cuisiner des pommes de terre à l'eau et prétendre qu'il s'agit de haute gastronomie française. Ce quelqu'un s'adresserait à ces consommateurs qui ne connaissent pas la véritable haute gastronomie française, en leur expliquant que c'est son métier, qui consiste en l'élaboration d'un tel plat. Au bout d'un moment, il serait imité par de nombreuses personnes désireuses de copier une telle

simplicité et d'accéder au titre de chef étoilé. Les consommateurs finiraient par avoir une image erronée de la haute gastronomie française en général, et amalgameraient la cuisine des chefs étoilés à des pommes de terre à l'eau. Evidemment, au bout d'un moment, tout le monde dans ce pays aurait une idée erronée de ce qu'est la haute gastronomie française. C'est exactement ce qui se passe dans le Reiki...

Q 3 : Qu'est-ce que le Reiki alors ?

Nous avons fait traduire le mot Reiki par une traductrice japonaise assermentée auprès du Tribunal. Elle explique que le "rei" signifie *esprit* et le "ki" signifie *énergie*. Reiki signifie : *énergie de l'esprit*, ce qui nous a été traduit par **force de l'esprit**.

Le Reiki n'est donc pas une énergie universelle de vie que l'on va prendre à l'extérieur pour la canaliser dans une autre personne, mais bien la capacité à développer ou redévelopper sa propre force de l'esprit. Pour cela, la méthode du Reiki utilise l'union de la relaxation et de la méditation, avec un toucher léger. Cela permet à chacun d'aller chercher en soi-même ses propres potentiels solutionnants. Le Reiki est une pratique de santé naturelle, ou santé positive, du corps et de l'esprit, permettant d'atteindre un bien-être progressif et durable. A titre professionnel, il est proposé comme pratique de relation d'aide et d'accompagnement de la personne, car ces potentiels naturels solutionnants qui émergent avec la pratique ont besoin d'être accompagnés pour que la personne puisse prendre sa place dans sa vie avec ces nouvelles expressions d'elle-même, ou personnalité profonde, qu'elle souhaite vivre et pérenniser.



Q 4 : Existent-ils plusieurs formes de Reiki ?

Il y a le Reiki, qui est le Reiki de Mikao USUI. Personne ne peut prétendre effectuer ce Reiki aujourd'hui, étant donné que le fondateur est décédé sans avoir consigné son enseignement. En revanche, il est possible de développer ou de remettre en route, à partir des rares écrits du fondateur, une pratique du Reiki, dans le respect de son sens d'origine – *la force de l'esprit* – et donc dans le respect de son fondateur.

Il existe plusieurs noms de reiki, qui se disent tous être du Reiki d'Usui, mais qui varient tous dans leur présentation et leur application. C'est incohérent. En fait, chaque personne prétendant faire du Reiki, devrait dire "je fais du reiki XYZ", et surtout, indiquer la spécificité du Reiki qu'elle pratique, à savoir : sa pratique personnelle.



En ce qui concerne Christian Mortier, le fondateur du Reikibunseki®, il a utilisé son parcours de méditant et de thérapeute pour remettre en route une pratique du Reiki à partir des quelques écrits laissés par Mikao USUI, qu'il a nommée Reikibunseki® : *analyse de la force de l'esprit*. Nous proposons désormais la traduction française de Reikibunseki® : Reikiologie®. Sa spécificité : c'est une pratique présentée sous forme de Reiki professionnel. Cette marque atteste de la professionnalisation de la pratique du Reiki laissée embryonnaire par le fondateur Mikao Usui.

Q 5 : Quelle est la validité de cette marque ?

Nous avons fait valider la pratique du Reikibunseki® non pas par des amis, ou entre nous, ou par des personnes que nous aurions formées, mais nous avons voulu être transparents dans notre démarche en mettant notre pratique à l'épreuve. Nous nous en sommes donc remis à des professionnels extérieurs au Reiki, indépendants, pour la validation du Reikibunseki®. Ces personnes sont elles-mêmes validées dans leur domaine professionnel. Ainsi, notre organisme de formation professionnelle qualifiante Reikibunseki® est aujourd'hui qualifié ISQ-OPQF (qualificateur indépendant reconnu par l'Etat, qualification de formation à des métiers spécifiques) et membre de la Fédération de la Formation Professionnelle. Notre Fédération Française de Reiki Traditionnel, F.F.R.T., est certifiée ISO 9001 avec le Reikibunseki® et membre de la

Chambre Nationale des Professions Libérales. Elle est en train de développer une certification de personne pour les professionnels du Reiki, avec Dekra Certification, 3^{ème} certificateur mondial. Depuis 10 ans, le Reikibunseki® a également fait l'objet de conventions de bénévolat : à l'hôpital mais aussi avec l'Action Sociale de la Ville de Paris.

Q 6 : Comment trouver un praticien professionnel ?

Trop de personnes dans le Reiki pensent qu'il suffit de se regrouper entre elles et de créer des expressions contenant le mot "professionnel", pour donner une validité et une crédibilité à leur pratique. Le praticien de Reiki professionnel doit déjà sortir d'une école de formation professionnelle, elle-même validée en tant qu'organisme de formation professionnelle. Là encore, il ne suffit pas d'appeler son centre de formation "école professionnelle" pour délivrer une formation professionnelle... Comment la formation proposée a-t-elle été validée ? Par qui ?

Ensuite, le professionnel doit accepter de se placer dans un cadre de supervision, et non pas pratiquer de façon isolée. Avoir une pratique touchant à l'être humain et ne pas être supervisé est dangereux pour les personnes que l'on reçoit... et pour soi ! Rejoindre une fédération, par exemple, est le meilleur moyen de se faire valider, en tant qu'individu, dans un cadre professionnel.



Quelle fédération rejoindre ? Sachez que tout le monde a le droit de monter une fédération. Il faut donc examiner comment elle fonctionne. Qui regroupe-t-elle ? Est-elle exigeante sur les qualifications professionnelles de ses membres ? Il suffit simplement de regarder les sites individuels des praticiens regroupés dans une fédération pour le savoir : Quel est leur parcours ? Leur formation ? Un à trois week-ends ? Avec qui ? Où ? Peuvent-ils

le prouver ? Proposent-ils l'énergie universelle de vie ? Parlent-ils de technique d'imposition par les mains ? De canal ? De récepteur ? De receveur ? Si tel est le cas, la fédération ne trie pas les 'professionnels' qu'elle regroupe. C'est ce qu'on observe dans d'autres fédérations de reiki en France. Aussi, les praticiens inscrits ayant la caution d'une telle fédération n'ont pas de légitimité professionnelle réelle, y compris des praticiens qui pourraient être des personnes compétentes et sérieuses...

Dans tous les cas, il ne faut jamais hésiter à demander à ces professionnels les documents attestant des compétences qu'ils mentionnent, et vérifier les processus de validation de leur fédération.

Nous avons créé en mars 2002 la Fédération Française de Reiki Traditionnel, F.F.R.T. Elle a deux marques distinctives : le Reikibunseki®, et bientôt Reikiologie®, avec la certification personnelle.

Elle est certifiée ISO 9001, norme internationale, et membre de la Chambre Nationale des Professions Libérales. Son organisme de formation est l'unique école Reiki en France qualifiée ISQ-OPQF. Elle applique une éthique exigeante, à la fois sur la validation de ses membres professionnels, mais aussi sur le maintien et l'évolution de leurs compétences. Elle est engagée dans des valeurs humaines et sociales : elle soutient le Pacte Mondial des Nations Unies, un pacte international d'éthique.

L'avantage d'une pratique Reikibunseki®, ou Reikiologie®, est que ce sont ces organismes qualificateurs et certificateurs qui nous demandent de leur prouver ce que nous affirmons, et qui le vérifient. Ainsi, le parcours et les compétences des praticiens de Reiki issus de notre école de formation professionnelle et regroupés au sein de notre Fédération de Reiki F.F.R.T. sont automatiquement vérifiés par des tiers indépendants. Cela donne au grand public et aux usagers une transparence complète sur la pratique du Reikibunseki® et sur les praticiens professionnels agréés Reikibunseki® qu'ils vont voir en cabinet.

Retrouvez cet article sur le blog : <http://www.institut-reiki.com/blog/>

Pour en savoir plus :

Se former au Reiki : Institut de Reiki, www.institut-reiki.com

Trouver un praticien professionnel agréé Reikibunseki® : www.ffrt.fr
Obtenir des repères sur les dérives du Reiki : www.le-reiki.org

Contact : Estelle IVANEZ / ☎ 01.44.40.29.50 / ✉ presse@ffrt.fr

A propos de la Fédération Française de Reiki Traditionnel / F.F.R.T.

Depuis sa création en mars 2002, la F.F.R.T. a pour mission d'apporter aux professionnels un cadre éthique et déontologique, de fédérer les praticiens en Reiki Traditionnel Reikibunseki®, en leur apportant des référentiels de formation et de compétences professionnelles de la Reikiologie® (étude de la force de l'esprit), science humaine de la relation d'aide et de l'accompagnement de la personne par l'union de la relaxation et de la méditation par le toucher, et de promouvoir et implanter le Reikibunseki® sur des constats et faits appuyés par des études scientifiques internationales concernant la relaxation et la méditation. L'engagement de qualité de la F.F.R.T. l'a conduite à l'obtention de la certification ISO 9001, norme internationale. Elle est également adhérente de la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL) et soutient le *UN-Global Compact*, le pacte d'éthique des Nations Unies regroupant entreprises et non entreprises sur le plan international.

Son organisme officiel de formation, l'Institut de Reiki, est membre actif de la Fédération de la Formation Professionnelle et a obtenu de l'ISQ-OPQF une qualification professionnelle de formation à des métiers spécifiques.

www.ffrt.fr